

Sécuriser les décisions des organes sociaux

Public :

Dirigeants d'entreprise, mandataires sociaux
Juristes d'entreprise, responsables juridiques
Secrétaires généraux, assistants juridiques

Prérequis :

Aucun

Durée :

1 jour (7 heures) – Peut être étendu à 2 jours avec approfondissement.

Objectifs pédagogiques :

A l'issue de la formation, le participant est capable de :

Identifier les décisions à faire valider par les organes sociaux.
Maîtriser les règles de convocation, quorum, vote et publicité.
Rédiger des procès-verbaux et des résolutions juridiquement valides.
Anticiper les risques de nullité ou de contentieux liés aux décisions..

Programme :

Fonctionnement des organes sociaux

- Qui décide quoi ? Répartition des compétences
- AG, conseil d'administration, gérant, associés...

Processus de prise de décision

- Convocation : modalités et délais
- Conditions de quorum et de majorité
- Validation des décisions : votes, feuilles de présence, émargement

Rédaction sécurisée des décisions

- Rédiger des résolutions claires et valides
- Mentions obligatoires dans les PV
- Clauses sensibles et formulations à éviter

Formalités postérieures à la décision

- Dépôt au greffe, annonces légales
- Impact sur les statuts ou les comptes

Ateliers et études de cas

- Analyse critique de PV
- Jeux de rôle : simuler une AG ou une réunion de conseil

Méthodes pédagogiques :

- Études de cas réels
- Simulations de prise de décision
- Trames et modèles fournis
- Partage d'expériences
- Apports juridiques ciblés

Modalités d'inscription :

L'inscription est validée par un entretien téléphonique ou physique.

Modalités d'évaluation :

Le participant doit s'auto-évaluer au début et à la fin de la formation. Cette auto-évaluation est complétée par un questionnaire de fin de formation pour évaluer les compétences acquises durant de la formation et un questionnaire de satisfaction.